

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 avril 2016, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents :           Mesdames les conseillères  
  Johanne Bouchard  
  Manon Brassard

                                  Messieurs les conseillers  
  Martin Gagné  
  Luc Gilbert  
  Réjean Lacasse  
  Charles Lessard

Absent :                   Monsieur le maire   Francis Bouchard

Est également présente :   La directrice générale et secrétaire-  
  trésorière, Madame Lynda Tremblay

---

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016;
4. Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2016;
5. Dépôt de la liste des comptes du mois de mars 2016;
6. Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir et de la liste des comptes;
7. Période de questions;
8. Adoption du règlement no. 2016-0101 concernant les limites de vitesse sur les chemins du réseau municipal et abrogation du règlement no. 2010-059;
9. Projet de construction du bâtiment devant abriter le CPE – acceptation de la soumission de l'entrepreneur pour les travaux de construction de la fondation du bâtiment;
10. Projet de dragage du chenal au quai de la Pointe-à-John et achat de pontons – présentation d'une demande d'aide financière du Fonds de développement des territoires dans le cadre de la Politique de soutien de projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord;
11. Projet de mise à niveau du réseau internet et de téléphonie IP de la municipalité au camping Bon-Désir – exécution de la phase II selon la proposition de VIP Télécom;

12. Litige entre la municipalité et le MAMOT concernant le dossier Planitaxe - demande d'aide financière du Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM ;
  13. Demande d'achat de terrains municipaux situés sur la rue du Versant et correspondant aux numéros 4 343 660 et 4 343 661;
  14. Bikers 138 – demande d'utilisation des infrastructures municipales pour l'activité prévue en 2016;
  15. Demande d'appui de la municipalité de Tadoussac dans sa démarche afin d'assurer la souveraineté de son développement touristique;
  16. Correspondance et informations :
    - ADIM Alliance des intervenantes en milieu familial (CSQ) – lettre du 3 mars 2016 concernant la taxe d'ordures imposée par la municipalité aux CPE en milieu familial,
    - CAPE (Communauté en action pour la petite enfance) – invitation à se joindre au regroupement La Cape,
    - Maison Amie d'Elle – demande de collaboration pour la prochaine campagne de financement « Un livre de recettes réconfortant »,
    - CAHC Inc. (Centre d'activités de la Haute-Côte) – remerciements pour la contribution municipale au souper-bénéfice du 20 février 2016,
    - Table locale de concertation des Aînés de la Haute-Côte-Nord – invitation à une activité territoriale « Passons à l'action! », le 12 mai 2016.
  17. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :
    - Chœur les gens de mon pays – demande d'appui financier pour la tenue d'un concert de fin de saison le 4 juin 2016,
    - Demande d'aide financière aux frais d'inscription d'un enfant au patinage artistique du CPA Esco Pop pour 2016,
    - Centre d'études collégiales de Forestville – demande de contribution financière aux bourses d'études offertes par le Centre d'études,
    - Club Lions Escoumins-Bergeronnes – demande de participation financière pour le congrès District V-3 2016 qui aura lieu aux Bergeronnes,
    - CGRSE (Corporation de gestion de la Rivière à saumon des Escoumins) – invitation au 22<sup>e</sup> souper-bénéfice qui aura lieu le 16 avril 2016.
    - CUCN (Centre universitaire de la Côte-Nord) – demande de renouvellement de la cotisation annuelle,
    - Fondation du centre de santé des Nord-Côtiers – invitation au souper-bénéfice du 14 mai 2016,
  18. Varia :
    - a)
    - b)
    - c)
  19. Période de questions;
  20. Fermeture de l'assemblée.
-

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

### **16-04-2102 Nomination d'un président d'assemblée**

---

CONSIDÉRANT l'absence du maire à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE nommer le pro-maire, Martin Gagné, à titre de président d'assemblée pour cette présente séance.

Le pro-maire Martin Gagné constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

### **16-04-2103 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, avec la modification suivante :

- Retrait du point 12 « Litige entre la municipalité et le MAMOT concernant le dossier Planitaxe - demande d'aide financière du Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM », décalant ainsi les autres points de 1,
- Ajout au point 16 « demandes de commandites » la demande de Stéphane Guignard,

QUE l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

### **16-04-2104 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016, tel que présenté.

### **16-04-2105 Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2016**

---

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers trimestriels au 31 mars 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE des états financiers trimestriels pour la période écoulée du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorier.

**16-04-2106 Dépôt de la liste des comptes de mars 2016 pour la municipalité et la salle de quilles**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de mars 2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **86 133.36 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
 MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-03		
Atelier Brisson Gagné	Entretien scie mécanique	43.68 \$
Batteries expert	Batteries service incendie	465.48 \$
BGLA	Honoraire architecte CPE	3 679.83 \$
Cain Lamarre	Règlement contestation constats d'infraction	401.95 \$
CMP Mayer (L'arsenal)	Fournitures combats service incendie	498.71 \$
Distribution Ricard et Gagné	Café	99.15 \$
Endress + Hauser	Débimètre tecq 2014-2018	1 326.81 \$
Englobe	Recherche eau potable tecq 2014-2018	13 911.98 \$
Environnex	Test d'eau	294.08 \$
Équipements GMM	Contrat service mensuel février et mars - achat poudre - contrat service mensuel mars	647.36 \$
Fédération québécoise des municipalités	Transport	63.57 \$
G.L.R.	Désinfectant, pinces bouche d'air pour nettoyage Ford-150 - lunch réunion projet archéologie patrimoine	58.68 \$
Garage J. Boulianne	Ampoules signalisation tracteur John Deere	9.57 \$
Gauthier Transport	Transport	17.46 \$
Les Entreprises Carl Brassard	Installation lampadaire rue de la mer	243.25 \$
Louis Philippe Lepage	Incident survenu le 15 mars, fourniture réparation portes bureau municipal - ampoule	169.43 \$
Menuiserie Jean-Yves Morneau	Entretien toiture aréna en façade et pose de soffite	298.94 \$
Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	124.92 \$
S.R.V. (Constructions)	Alternateur pour camion incendie	303.05 \$
SEAO	Inscription projet CPE appel d'offres électronique	147.23 \$
Service Pause café mat	Café machine distributrice	207.17 \$
Tremblay Bois Mignault	Honoraire avocat CPE ouverture des soumissions	184.42 \$
VIP télécom	Contrat service mensuel internet	173.27 \$

<b>TOTAL:</b>		<b>23 369.99 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-03</b>			
Luc Caron	Réclamation CSST	261.44 \$	5831
Transport Larouche	Contrat déneigement versement 5	17 216.34 \$	5833
Nathalie Ross	Achat terrain M Veilleux	1 500.00 \$	5834
Nathalie Ross	Achat terrain sentier MRC	367.92 \$	5835
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement	375.00 \$	5836
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	300.00 \$	5837
La Croix bleue	Assurance collective	1 837.90 \$	5838
Municipalité Sacré-Cœur	Intervention incendie Bersaco - intervention foyer intervention polyvalente	1 239.09 \$	5839
Poste Canada	Info municipal du 1er mars	59.95 \$	5840
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	173.40 \$	5841
FISA	Cotisation syndicale	91.08 \$	5842
Petite caisse	Guichet automatique	5 000.00 \$	5843
Poste Canada	Envoi info municipal du 9 mars	59.95 \$	5844
Assaini Conseil	Rapport trimestriel	724.34 \$	5845
Municipalité Sacré-Cœur	Entretien camion incendie	312.72 \$	5846
Joelle Pierre	Déplacement	14.40 \$	5847
Francis Bouchard	Colloque Baie-Comeau	374.57 \$	5848
Municipalité Tadoussac	Examen théorique MDO - alarme foyer - intervention Bersaco - intervention polyvalente	2 383.79 \$	5849
Joelle Pierre	Déplacement	14.40 \$	5850
Ministère des Finances	Contribution pénale	14.00 \$	5874
Ministère du Revenu	Frais sommaire	158.00 \$	5894
Festival de la Baleine bleue	Commandite course d'accélération	393.82 \$	5895
Industrie Canada	Renouvellement licences radios service incendie	321.00 \$	5896
C.S.S.T.	Avis de cotisation 2015	256.19 \$	5897
Ministère du Revenu	Déclaration cotisations RQAP	142.29 \$	5899
Valérie Hovington	Équipement biblio (prévu au budget)	333.43 \$	5900
Municipalité Sacré-Cœur	Équipements sauvetage en forêt	315.18 \$	5901
Registraire des entreprises	Déclaration mise à jour annuelle régie de développement	17.00 \$	5902
Bell Canada	Télécommunication	137.79 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte crédit essence incendie – machineries travaux publics - essence camion travaux publics	323.45 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité caserne 33 jours	1 476.02 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source mars 2016	3 356.67 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source mars 2016	8 254.47 \$	Accès D
S.A.A.Q.	Immatriculation 5 véhicules : Ford 150, tracteur John Deere, 2 camions incendies, Kubota	2 022.82 \$	Accès D
Videotron	Télécommunication et internet	295.66 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité base plein air 64 jours	35.68 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité hangar d'avion 52 jours	47.87 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice municipal 64 jours	1 674.53 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité Aréna 64 jours	1 674.53 \$	Auto
Standard Life	Cotisation RPA	1 657.86 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>55 214.55 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>78 584.54 \$</b>	

## DÉPENSES SALLE DE QUILLES

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-03</b>			
G.L.R.	Aliments-bars	256.01 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>256.01 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-03</b>			
Les Entreprises Carl Brassard	Installation prise guichet automatique	381.51 \$	5888

S.A.Q.	Alcool	1 007.98 \$	5898
Martin Gagné	Déplacement	114.00 \$	5903
Brasserie Labatt	Bière	2 774.00 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	2 879.46 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et câble	135.86 \$	Accès D
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>7 292.81 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>7 548.82 \$</b>	

**16-04-2107 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir et de la liste des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de mars 2016, tels que mentionnés dans le rapport,

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de mars 2016**

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **6 811.03 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
 CAMPING BON-DÉSIR**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-03</b>			
Imprimerie Charlevoix	Plan camping	492.09 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Installation panneau 100 AMP	136.52 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Immatriculation Kubota, honda et tracteur, frais service ordures, transport, photocopies	6 073.30 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>6 701.91 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-03</b>			
Bell Mobilité	Frais internet	11.50 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte	3.46 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	28.35 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location machine paiement direct	65.81 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>109.12 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>6 811.03 \$</b>	

**Période de questions :**

Le pro-maire répond aux questions de l'assistance

**16-04-2108 Adoption du règlement no. 2016-0101 concernant les limites de vitesse sur les chemins du réseau municipal et abrogation du règlement no. 2010-059**

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le village comprend des secteurs où il y a des écoles, un CHSLD et des nombreux sites touristiques répandus sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il y a lieu d'intervenir afin de déterminer une limite sécuritaire et raisonnable pour circuler sur les chemins du réseau municipal et de réduire la vitesse des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2010-059 décrétant la limite de vitesse dans le rang St-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal tenue le 11 janvier 2016 et inscrit au livre des délibérations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES CONSEILLERS

QUE le règlement numéro 2016-0101, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

#### ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse

#### ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe A
- b) excédant 50 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe B
- c) excédant 80 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe C

#### ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité aux endroits tels que précisés à l'annexe D.

#### ARTICLE 4

Les annexes A, B, C et D font partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 5

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

#### ARTICLE 6

Le plan d'information prévoit la publication d'un article pour aviser la population locale de la nouvelle signalisation dans le bulletin municipal ainsi qu'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens.

#### ARTICLE 7

Le présent règlement abroge le règlement 2010-059 décrétant la limite de vitesse dans le rang St-Joseph dans son intégrité.

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES  
CE 11<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2016

---

Martin Gagné  
Pro-maire

---

Lynda Tremblay  
directrice générale  
et secrétaire-trésorière

- 
- |   |   |
|---|---|
| – Rue du Bassin                         | – Rue du Coteau                           |
| – Rue de la Mer                         | – Rue du Plateau                          |
| – Rue de la Rivière Nord                | – Rue du Roc                              |
| – Rue sans nom (réf. Morel<br>Lapointe) | – Rue de la Savane Nord (vers<br>Bersaco) |
| – Rue de la Rivière Sud                 | – Rue de la Savane Sud                    |
| – Rue du Boisé Nord                     | – Rue du Fleuve                           |
| – Rue du Boisé Sud                      | – Rue des Berges                          |
| – Rue du Bosquet                        | – Chemin Belvédère                        |
| – Rue de la Colline                     | – Chemin de l'Anse-à-la-Cave              |
| – Rue de la Montagne                    | – Chemin Ernest-Boulianne                 |
| – Rue du Versant                        | – Chemin du Lac-des-Sables                |

#### ANNEXE A

Liste des chemins dont la limite de vitesse est établie à 30 km/h

---

#### ANNEXE B

Liste des chemins dont la limite de vitesse est établie à 50 km/h :

Rang St-Joseph à partir de l'intersection avec la rue Principale jusqu'au numéro 920 et du numéro 972 à 995

---

#### ANNEXE C

Liste des chemins dont la limite de vitesse est établie à 80 km/h :



Rang St-Joseph à partir du numéro 920 au numéro 972 et du numéro 995 jusqu'à l'intersection avec la route 138 Est

---

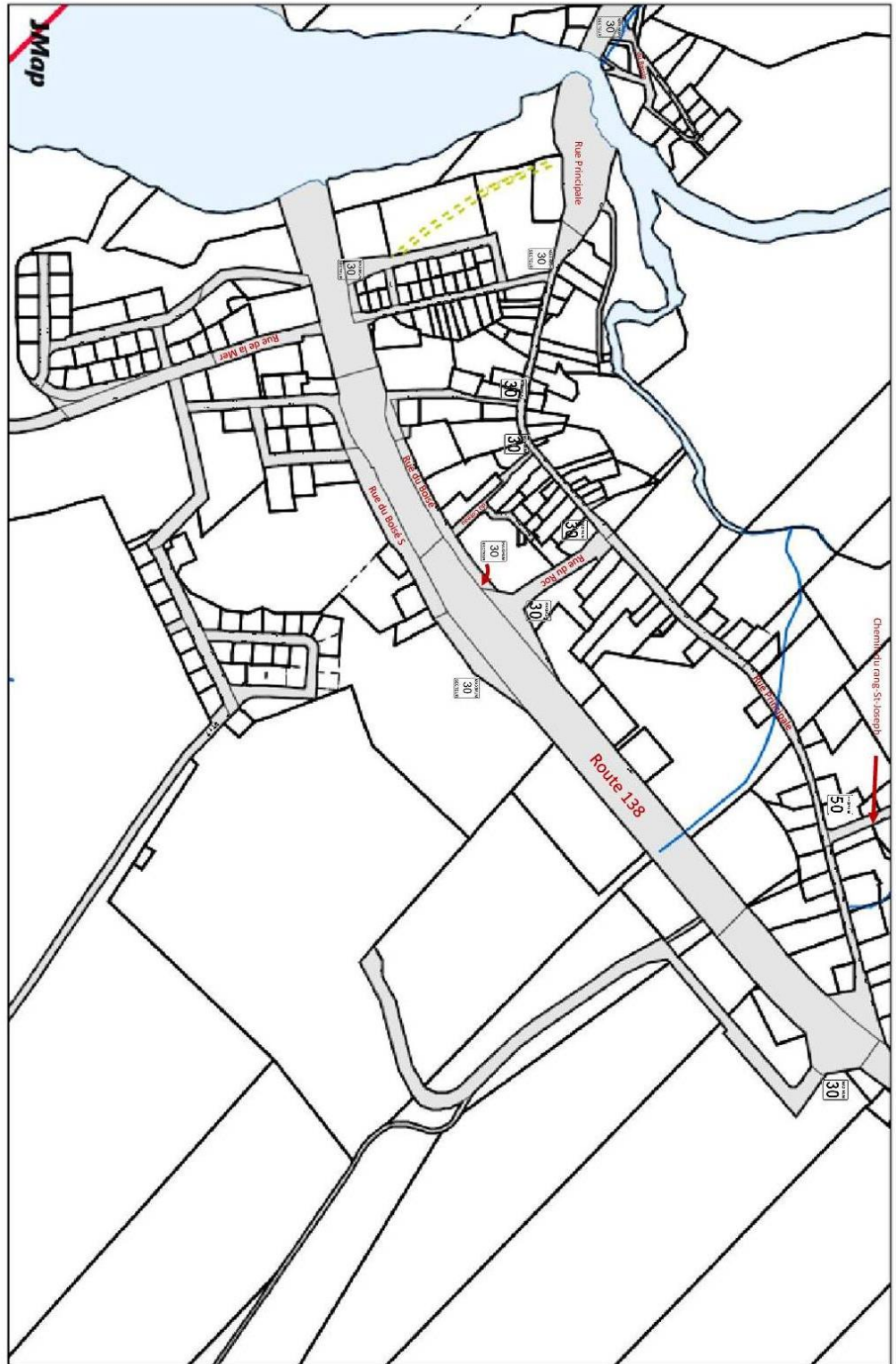
#### ANNEXE D

Suite à l'adoption du règlement no. 2016-0101 en respectant le délai prescrit à l'article 626 du Code de la sécurité routière, l'installation des nouveaux panneaux indiquant une nouvelle signalisation sera effectuée aux intersections des rues et des principales artères comme suit :

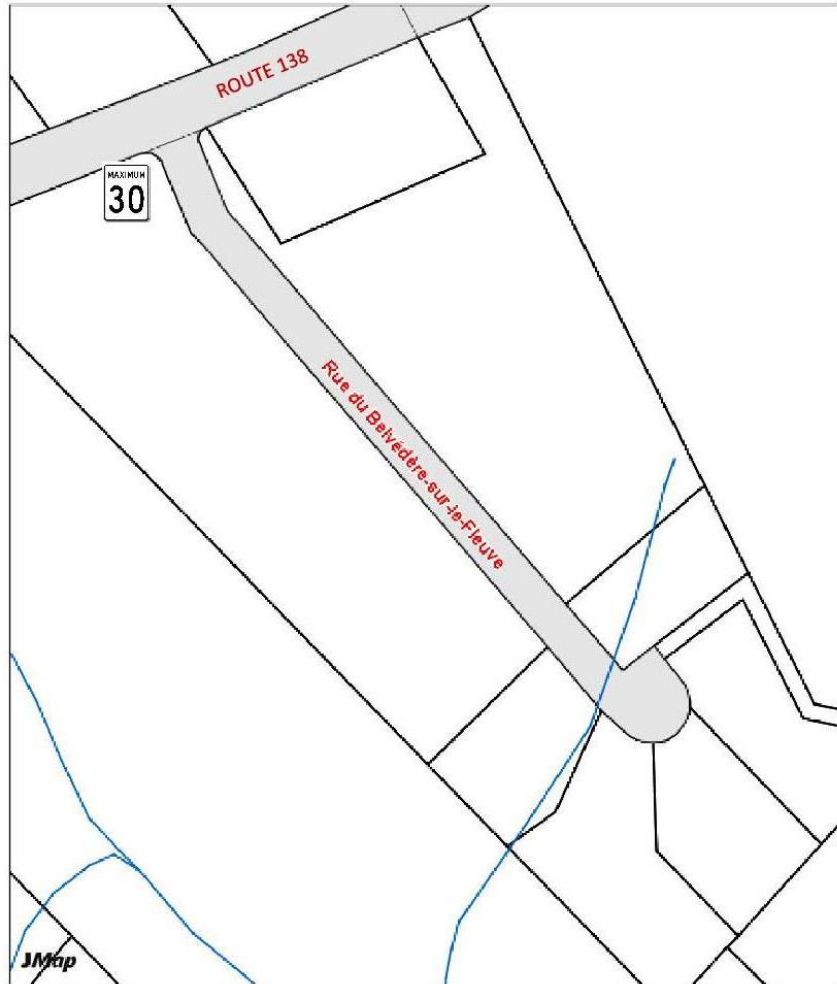
1. à l'intersection de la rue du Bassin et de la rue Principale pour le secteur
2. à l'intersection de la rue de la Mer et de la rue Principale pour le secteur
3. à l'intersection de la rue de la Rivière Nord et de la route 138
4. à l'intersection de la rue du Boisé Nord et de la route 138
5. à l'intersection de la rue du Boisé Nord et de la rue Principale
6. à l'intersection de la rue du Boisé Sud et de la route 138 pour le secteur
7. à l'intersection de la rue du Coteau et de la rue Principale
8. à l'intersection de la rue du Roc et de la route 138
9. à l'intersection de la rue du Roc et de la rue Principale
10. à l'intersection du chemin Belvédère et de la route 138
11. à l'intersection du chemin de l'Anse-à-la-Cave et de la route 138
12. à l'intersection du chemin Ernest-Boulianne et de la route 138
13. à l'intersection du chemin du Lac-des-Sables et de la route 138
14. à l'intersection de la rue du rang St-Joseph et de la rue Principale jusqu'au numéro 920, rang St-Joseph
15. du numéro 920, rang St-Joseph au numéro 972, rang St-Joseph
16. du numéro 972, rang St-Joseph au numéro 995, rang St-Joseph
17. du numéro 995, rang St-Joseph à l'intersection de la route 138

Emplacement des panneaux de signalisation :

Emplacement des panneaux de signalisation – centre du village



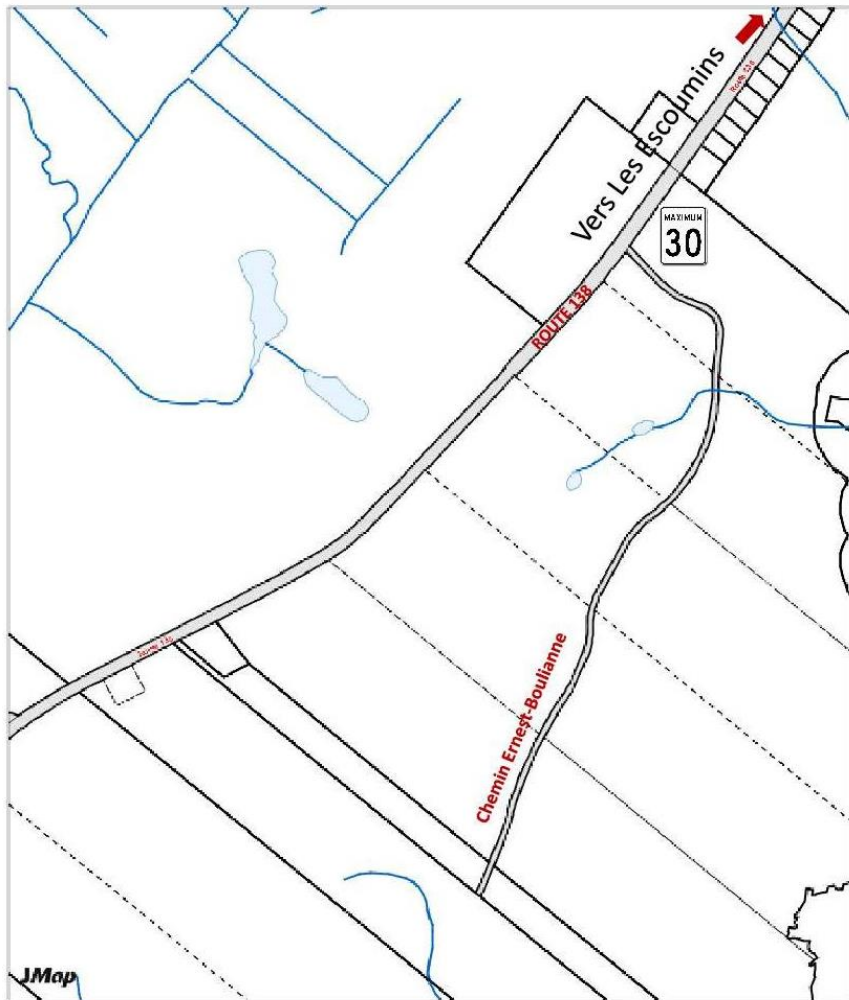
Emplacement des panneaux de signalisation – secteur Est



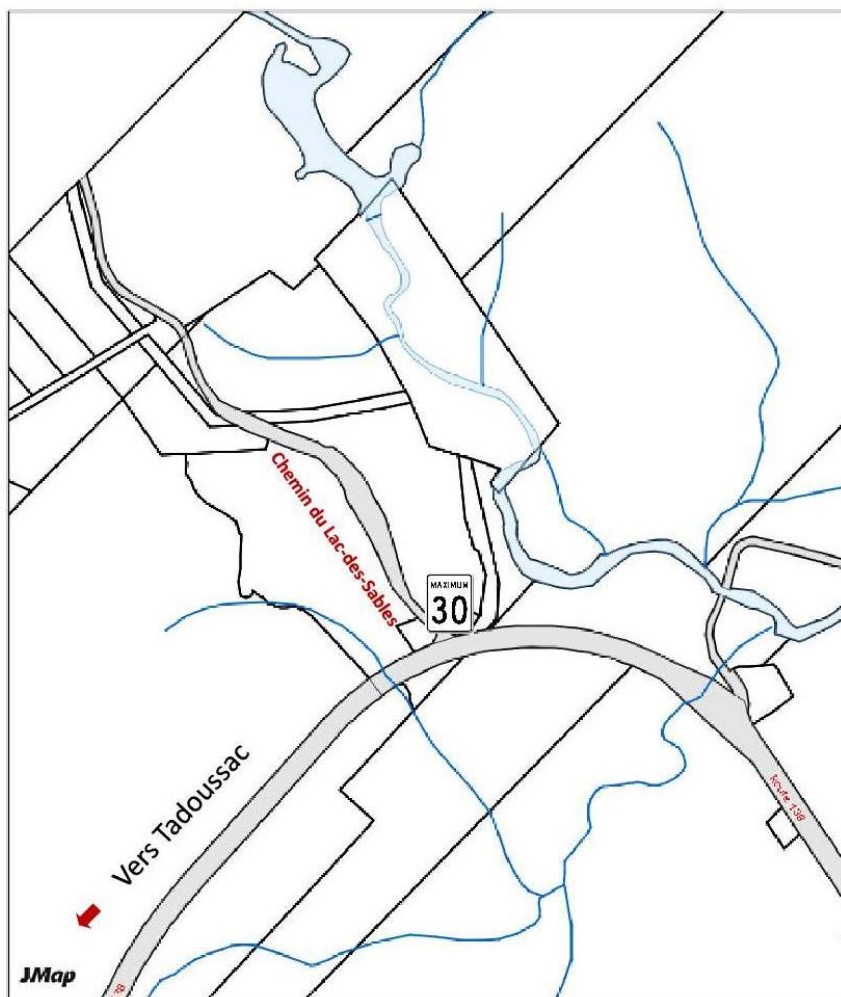
Emplacement des panneaux de signalisation – secteur Est



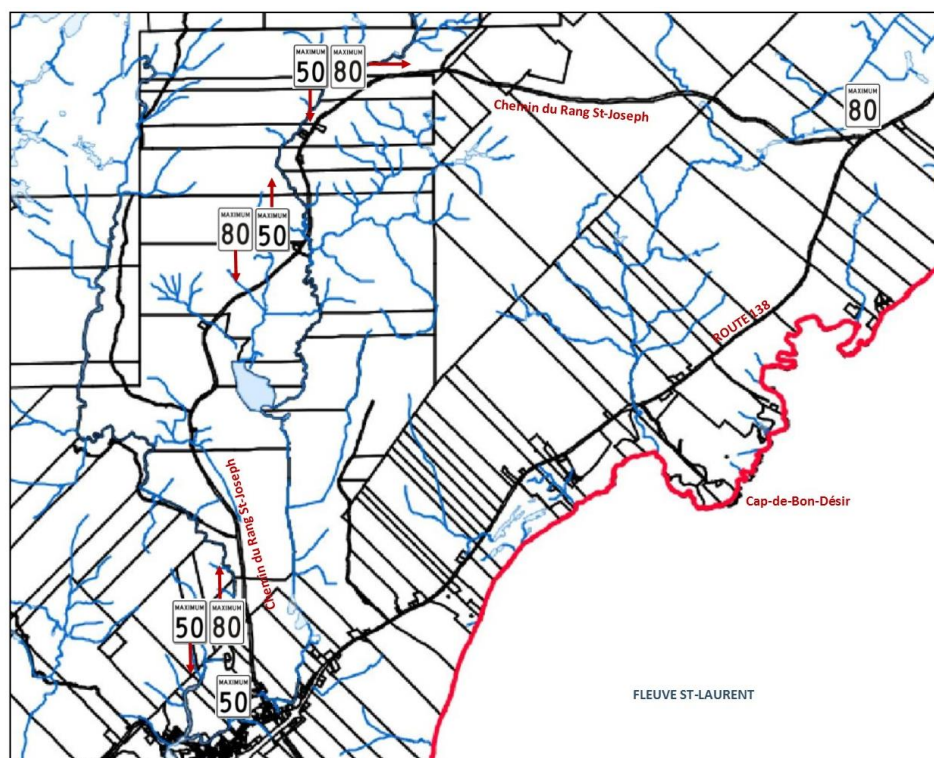
Emplacement des panneaux de signalisation – secteur Est



Emplacement des panneaux de signalisation – secteur Ouest



## Emplacement des panneaux de signalisation – secteur rang St-Joseph



### **16-04-2109**    **Projet de construction du bâtiment devant abriter le CPE – acceptation de la soumission de l’entrepreneur pour les travaux de construction de la fondation du bâtiment**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d’offres sur invitation pour les travaux de construction de la fondation du bâtiment devant abriter le CPE;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’architecture BGLA mandatée par la municipalité, après analyse de conformité des deux (2) soumissions suivantes déposées et que la soumission de Coffrage M. S. n’inclue pas la fourniture et la pose du béton, du drain agricole et ne comprend pas l’application de l’étanchéité sur le béton, recommande l’entreprise Construction L & M Bouchard et Les fondations LAMI;

SOUSSIONNAIRES	COÛT DE SOUMISSION (taxes en sus)
Construction L & M Bouchard et Les fondations LAMI	31 480 \$
Coffrage M. S. Inc. et les fondations LAMU	21 250, \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS; la conseillère Manon Brassard s’abstenant de prendre part à la décision,

QUE la municipalité accepte la recommandation de firme d’architecture BGLA et adjuge à Construction L & M Bouchard et Les fondations LAMI l’exécution des travaux de construction de la fondation du bâtiment devant abriter le CPE pour un montant de 31 480, \$, taxes en sus, selon les termes et conditions des documents d’appel d’offres;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec l'entrepreneur;

QUE les deniers soient appropriés à même le règlement d'emprunt no. 2015-098.

**16-04-2110   Projet de dragage du chenal au quai de la Pointe-à-John et achat de pontons – présentation d'une demande d'aide financière du Fonds de développement des territoires dans le cadre de la Politique de soutien de projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, mandataire pour la Régie de développement de la Pointe-à-John, doit procéder à des travaux de dragage incluant la demande de permis et d'analyse de sédiments ainsi que de l'achat de pontons;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de financement du projet doivent être effectuées pour la réalisation de ces travaux totalisant un montant de 422 620, \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de sa politique de soutien de projets structurants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes présente une demande d'aide financière du Fonds de développement des territoires dans le cadre de la Politique de soutien de projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord au montant de 42 262, \$.

**16-04-2111   Projet de mise à niveau du réseau internet et de téléphonie IP de la municipalité au camping Bon-Désir – exécution de la phase II selon la proposition de VIP Télécom**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu de la part de l'entreprise VIP Télécom, à sa demande, une proposition afin d'intégrer le camping Bon-Désir aux nouveaux réseaux de téléphonie IP et internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont nécessaires pour accroître les services offerts à la clientèle du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la proposition de VIP télécom pour l'intégration du camping Bon-Désir aux nouveaux réseaux de téléphonie IP et internet de la municipalité au montant de 19 157, \$, taxes en sus, dont le détail des travaux apparaissent au document reçu de l'entreprise le 4 février 2016 et classé aux archives de la municipalité,

QUE le montant de la dépense soit pris à même le budget prévu à cette fin.

**16-04-2112 Demande d'achat de terrains municipaux situés sur la rue du Versant et correspondant aux numéros 4 343 660 et 4 343 661**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'acquisition de terrains appartenant à la municipalité correspondant aux lots 4 343 660 et 4 343 661 situés dans le secteur de la rue du Versant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité acquiesce à la demande de M. Philippe Boucher et accepte de vendre les terrains municipaux correspondant aux lots 4 343 660 et 4 343 661 au coût de 6, \$ du mètre<sup>2</sup>,

QUE le montant total de la vente soit déterminé d'après la superficie réelle du terrain apparaissant sur le plan d'arpentage officiel que l'acheteur devra déposer à la municipalité avant la signature de l'acte notarié,

QUE l'acheteur s'engage à :

- mandater un notaire de son choix pour rédiger l'acte de vente,
- déboursier les frais reliés à l'acte notarié de même que tout autre frais, s'il y a lieu,
- verser le montant de la vente à la signature de l'acte notarié à intervenir entre les parties,

QUE la vente est sujette, s'il y a lieu :

- aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir votre notaire lors de l'examen des titres,
- aux servitudes à créer à l'acte suite à l'analyse, par votre notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.,
- à l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications de votre notaire.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à ladite vente, s'il y a lieu.

**16-04-2113 HCN Bikers 138 – demande d'utilisation d'infrastructures municipales pour la tenue d'un rassemblement d'amateurs de motocyclettes aux Bergeronnes en 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE le refus de la municipalité au club de motos HCN Bikers 138 (rés. 15-09-1965) de tenir une activité de motocyclettes aux Bergeronnes en 2016, a donné lieu à une rencontre des représentants du club et du conseil municipal le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, les représentants du club de motos ont pu faire la démonstration que l'activité se déroulera en toute quiétude, de manière à respecter toute réglementation municipale et que cela satisfait le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a de plus, rencontré des représentants de la Sûreté du Québec le 11 avril 2016 concernant cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la demande du club de motos HCN Bikers 138 pour la tenue d'un rassemblement d'amateurs de motocyclettes aux Bergeronnes en 2016;

QUE pour officialiser l'entente avec la municipalité, le club de motos HCN Bikers 138 devra signer un accord de collaboration visant l'encadrement de l'activité avec la municipalité;

QUE le club de motos HCN Bikers 138 s'engage à respecter toute réglementation municipale, l'accord de collaboration, en particulier, celle qui touche la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics.

**16-04-2114 Demande d'appui de la municipalité de Tadoussac dans sa démarche afin d'assurer la souveraineté de son développement**

---

RAPPELANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans l'économie de leur région respective, les membres du conseil municipal des Bergeronnes souhaitent affirmer leur détermination à assurer la souveraineté de leurs actions de consolidation et de développement de leur économie, sur la base des considérations suivantes:

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règles qui régissent les municipalités du Québec, toute municipalité locale peut adopter un plan de développement économique;

CONSIDÉRANT QU'elle peut, par règlement, régir ses activités économiques;

CONSIDÉRANT QU'elle doit assurer la vitalité économique de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ou une organisation paragouvernementale ne peut et ne doit s'immiscer dans les efforts de développement d'une autre entité municipale en brimant ses droits à la libre concurrence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac s'est vue brimer dans ses droits par des actions déloyales et des propos tenus par l'Association des Croisières du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ne peut accepter qu'une organisation tierce des propos qui portent ombrage à sa réputation, nuisent à son développement économique et minent ses efforts de diversification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la Municipalité de Tadoussac dans sa démarche afin d'assurer la souveraineté de son développement.

**Correspondance et informations :**



- ADIM Alliance des intervenantes en milieu familial (CSQ) – lettre du 3 mars 2016 concernant la taxe d’ordures imposée par la municipalité aux CPE en milieu familial,
- CAPE (Communauté en action pour la petite enfance) – invitation à se joindre au regroupement La Cape,
- Maison Amie d’Elle – demande de collaboration pour la prochaine campagne de financement « Un livre de recettes réconfortant »,
- CAHC Inc. (Centre d’activités de la Haute-Côte) – remerciements pour la contribution municipale au souper-bénéfice du 20 février 2016,
- Table locale de concertation des Aînés de la Haute-Côte-Nord – invitation à une activité territoriale « Passons à l’action! », le 12 mai 2016.

**Demandes de commandites, d’aide financière ou de cotisation annuelle :**

**16-04-2115 Chœur les gens de mon pays – demande d’appui financier pour la tenue d’un concert de fin de saison le 4 juin 2016**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité acquiesce à la demande d’appui financier du Chœur les gens de mon pays en achetant 10 billets à 15, \$ pour un total de 150, \$, pour le concert de fin de saison du 4 juin 2016 et que ces billets soient tirés au hasard parmi les participants de l’activité hommage aux bénévoles et des nouveaux arrivants organisé par la municipalité le 14 avril 2016.

**16-04-2116 Demande d’aide financière aux frais d’inscription d’un enfant au patinage artistique du CPA Esco Pop pour 2016**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité acquiesce à la demande de Mme Marie-France Bélanger et accorde une aide financière de 25% des frais d’inscription de son enfant au patinage artistique du CPA Esco Pop des Escoumins, soit un montant de 66, \$.

**16-04-2117 Centre d’études collégiales de Forestville – demande de contribution financière aux bourses d’études offertes par le Centre d’études**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité refuse d’acquiescer à la demande de contribution financière aux bourses d’études offertes par le Centre d’études collégiales de Forestville pour l’année 2016.

**16-04-2118 Club Lions Escoumins-Bergeronnes – demande de participation financière pour le congrès District V-3 2016 qui aura lieu aux Bergeronnes**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité achète une publicité d'une demi-page pour un montant de 200, \$ à paraître dans le bottin du club Lions Escoumins-Bergeronnes réalisé dans le cadre du congrès District V-3 2016 qui aura lieu aux Bergeronnes.

**16-04-2119 CGRSE (Corporation de gestion de la Rivière à saumon des Escoumins) – invitation au 22<sup>e</sup> super-bénéfice qui aura lieu le 16 avril 2016**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'invitation de la Corporation de gestion de la Rivière à saumon des Escoumins du 16 avril 2016 et réserve 2 places à 70,\$ chacune pour une représentation municipale à ce souper.

**16-04-2120 CUCN (Centre universitaire de la Côte-Nord) – demande de renouvellement de la cotisation annuelle**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte de renouveler l'adhésion annuelle au Centre universitaire de la Côte-Nord au montant de 150, \$.

**16-04-2121 Fondation du centre de santé des Nord-Côtiers – invitation au super-bénéfice du 14 mai 2016**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte l'invitation au super-bénéfice de la Fondation du centre de santé des Nord-Côtiers du 14 mai 2016 et réserve 2 places à 40, \$ chacune pour une représentation municipale à ce souper.

**16-04-2122 Stéphane Guignard – demande de participation municipale à l'activité-bénéfice organisée par M. Guignard pour sa tournée de spectacle en France en vue de représenter le Québec**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité acquiesce à la demande de Stéphane Guignard et lui offrir la gratuité pour l'utilisation de la salle de quilles pour la tenue d'une activité-bénéfice pour son projet de tournée de spectacle en France en vue de représenter le Québec,

QUE les profits nets de bar réalisés soient partagés avec la municipalité à 50%.

**VARIA :**

**Période de questions :**

Le pro-maire répond aux questions de l'assistance

**16-04-2123 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le pro-maire déclare la séance close à 19h39.

---

Martin Gagné  
Pro-maire  
Président d'assemblée  
pour cette séance ordinaire

---

Lynda Tremblay  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

*Je, Martin Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*